



# Pourquoi le rapport Cazebonne ?

---

## 1. Les considérations financières :

- Trouver des marges de financement pour l'AEFE :
  - la moitié de la subvention de l'Etat Français est mangée par le poids des retraites (les pensions civiles) des personnels résidents et expatriés
  - bien que les salaires (et accessoires) de l'ensemble des personnels sont largement cofinancés par les établissements.
- Trouver les moyens de répondre à la commande présidentielle de faire croître l'enseignement français à l'étranger, par l'initiative privée ou étrangère puisque il n'y aura pas d'afflux massif d'argent public.

### => La réponse principale apportée par le rapport :

- **Le remplacement des différents statuts des personnels (Expatriés, résidents, TNR...) par un statut unique** pour les titulaires, modulé en fonction des responsabilités du poste : **le détaché direct**. Un des gros avantages est que la pension civile (part patronale = 74% du salaire indiciaire) du détaché direct est toujours imputée au budget de l'Etat. Si au terme de ces 2 missions de 3 ans, il choisit de se localiser<sup>1</sup>, il aurait alors la possibilité de cotiser au régime de retraite locale (certains peuvent être très avantageux) ou de rester au régime des retraites de l'Etat. C'est avantageux pour l'établissement évidemment. Pour le personnel Education nationale, c'est à voir, les syndicats doivent défendre les polypensionnés.

## 2. L'évolution de l'ensemble du modèle :

### • Ressources humaines

- Assumer la **formation initiale et continue d'enseignants qui se destinent à l'enseignement français à l'étranger et les certifier tout au long de leur parcours de formation**.

Le rapport propose, surtout, - et c'est une demande forte que nous portons depuis longtemps -, pour les enseignants non titulaires, **une réelle formation diplômante et valorisante**. Les Diplômes universitaires déjà mis en place, notamment par la Mission Laïque et l'AFLEC sont une avancée majeure, comme le deviendraient les **ESPEI** (instituts locaux de formations à l'enseignement international) localisés dans les gros établissements, comme c'est déjà le cas au lycée franco-mexicain. Sans négliger évidemment d'un réel accompagnement pédagogique et didactique de terrain valorisé par des certifications « enseignement à l'étranger » tout au long de la formation continue. (Recommandations 73 à 79)

- Veiller aux évolutions de carrière des personnels, à la valorisation de l'expérience à l'étranger lors du retour en France.
- Permettre aux titulaires souhaitant se localiser de le faire dans de bonnes conditions
- Donner un **ratio minimum et maximum d'enseignants titulaires** par élèves par établissement, afin d'offrir à l'ensemble des élèves la même part d'encadrement pédagogique « certifié français ».

---

<sup>1</sup> Puisque depuis septembre 2018, tous les personnels Education nationale nouvellement détachés seront détachés pour un maximum de 6 ans, exceptionnellement 9

- **Entendre les attentes élevées des parents**

Oui, les parents ont des attentes élevées. C'est sans doute ici que nous devons rappeler que **les parents de l'EFE ne sont pas des usagers**<sup>2</sup>. Ils ont, choisi, dans leur grande majorité, l'enseignement français dans sa meilleure déclinaison. Ils ont en effet des attentes, d'ordre pédagogique, économique et stratégique que la FAPEE exprime et défend, notamment dans les *50 propositions à l'avenir de l'enseignement français à l'étranger*.<sup>3</sup>

A la FAPEE, nous estimons que ce n'est pas seulement parce que les parents paient qu'ils ont droit au chapitre. C'est aussi parce que nous pensons que la complémentarité des apports des uns et des autres contribue fortement à la cohérence et au dynamisme d'un établissement scolaire.

**Savoir associer les parents change tout : la confiance mutuelle, l'état d'esprit, le sentiment d'appartenance.**

Enfin et surtout **ce** sont des acteurs essentiels ! Ils sont prêts à s'investir pour leur école, ce qui est une richesse et une force fantastique qu'il ne faut pas décourager.

**C'est eux le facteur anti sclérose de l'EFE.**

- **Frais de scolarité mesurés**

- Avoir de la visibilité à trois ans (R.126).
- Etre associés aux décisions stratégiques et budgétaires, notamment sur l'immobilier qu'ils financent en quasi totalité (R. 105,106, 107,108,114, 115).

- **Qualité/choix**

Le rapport propose de créer des **indicateurs qualité des établissements** qui prennent en compte :

- l'orientation postbac des élèves,
- les certifications offertes, l'enseignement Français langue étrangère et anglais par groupe de besoins,
- l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers - notamment de référents "inclusion" en primaire et secondaire dans chaque établissement et des personnels certifiés Ecole inclusive (CAPPEI).<sup>4</sup>

Il **invite les établissements à s'évaluer et s'adapter** en arrêtant chaque année en Conseil d'établissement des **critères de satisfaction** à sonder auprès de l'ensemble des familles pour qu'elles puissent conforter les choix de l'établissement ou faire entendre des demandes d'adaptation, **notamment sur les langues.**

Il invite également à **consulter la représentation parentale pour les renouvellements de détachement** au-delà de la période de mobilité de 6 ans. <sup>5</sup>(R.125)

---

<sup>2</sup> Une fois pour toute, bannissons ce terme inapproprié d'usagers du vocabulaire de l'EFE. En quoi 60% des élèves étrangers de l'EFE sont-ils des usagers ??? Oublie t-on qu'en France, 2.2 millions d'élèves sont scolarisés dans l'enseignement privé en France qui est également associé à la mission de service public d'éducation?

<sup>3</sup> [https://www.fapee.com/IMG/pdf/fapee\\_propositions\\_evolution\\_reseau\\_20180521.pdf](https://www.fapee.com/IMG/pdf/fapee_propositions_evolution_reseau_20180521.pdf)

<sup>4</sup> Amendement de S. Cazebonne adopté : L'éducation inclusive fait désormais partie des missions officielles de l'enseignement français à l'étranger et des critères d'homologation .

<sup>5</sup> Cette proposition scandalise certains. Pourtant, elle peut être, au contraire, un gage de **transparence** dans la décision. Des parents élus des comités de gestion siègent dans les commissions RH pour les personnels de droit local dans les conventionnés. Là encore, on agite le chiffon rouge : les parents seraient incapables d'agir dans l'intérêt collectif. Les parents souhaiteraient-ils que leur argent soit mal utilisé ?

### 3. Gouvernance :

Le présupposé de Madame Cazebonne est que le parent n'est pas un ennemi, un hystérique, un ignorant mais qu'il est un contributeur raisonnable à la réflexion commune. Qu'on peut compter sur son sens des responsabilités.

Elle propose, **comme nous le demandons depuis toujours d'augmenter la représentation des associations de parents au CA de l'AEFE** (2/28 à 5/28)

**Et pour les organismes gestionnaires parentaux**, de leur donner un **siège en propre au CA de l'AEFE et d'adapter la convention** aux contextes très divers de chacun de ces établissements (R.127).

EGD : Globalement nous apprécions de donner plus de place aux parents dans les instances, de créer des indicateurs de satisfaction, mais quelle sera - en EGD- l'obligation d'y répondre ? Il faut aussi rendre plus "décisionnaires" les instances en EGD, ce qui est le cas pour les projets immobiliers mais dommage qu'il n'y ait rien sur le vote du budget. On doit sortir du piège d'instances se réduisant à des chambres d'enregistrement.

Il semble utile également de noter dans le chapitre gouvernance, les recommandations 129 et 130 sur **la médiation pour la résolution des conflits internes**.  
- élire, dans le cadre du Conseil d'établissement, un binôme de médiateurs (composé d'un personnel et d'un parent d'élève) reconnus pour leurs compétences ou expériences en la matière.  
- élire un binôme de médiateurs dans le cadre du Conseil d'administration de l'AEFE, suite à la présentation d'une liste de noms suggérés pour leur qualification en la matière.

**Enfin**, nous saluons, dans le rapport de Samantha Cazebonne, le souci de trouver des solutions adaptées à l'extrême diversité des situations et attentes de la communauté française établie hors de France comme à la diversité de la demande d'offre d'enseignement français et international des familles étrangères.

**L'attention portée aux enfants français (souvent binationaux) scolarisés dans le système local mérite d'être saluée**. Nous soutenons la création de sections francophones dans l'enseignement public ou privé local qui ouvrent sur des certifications en français ou des bi-diplômes ; (R.1à 37).<sup>6</sup>

### Sur la facilitation de l'homologation :

La concurrence peut être saine mais encore faut-il qu'elle soit encadrée... Donc plus de lycées français, oui, mais en veillant à ce que leur développement ne conduise pas à multiplier les établissements qui se cannibaliseront parce que portant sur le même segment de population. Les parents, notamment des EGD, craignent des effets de concurrence qui seraient à leur détriment si :

- 1/ les frais de scolarité continuaient à grimper
- 2/ le plafond d'emploi était toujours maintenu, a fortiori, pour les personnels de recrutement local.

---

<sup>6</sup> On ne remerciera jamais assez les parents de EFNY (enseignement français à New York) qui se sont démenés pour que s'ouvrent, à la suite des groupes FLAM (Français Langue maternelle) qu'ils animaient, les premières sections francophones dans les écoles publiques de Brooklyn. Il en faut encore bien davantage. Il faut former les enseignants, avec le soutien des personnels détachés au service de cette coopération éducative.